

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25194

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

ACCEPTATION D'UNE DONATION D'UN ENSEMBLE DE 23 ŒUVRES D'ARTISTES DU DÉBUT DU XXE SIÈCLE AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE CARCASSONNE

Madame Faëss a fait savoir qu'elle souhaitait faire don de plusieurs œuvres à la Ville de Carcassonne, pour enrichir les collections du musée des beaux-arts.

Ces œuvres présentent un intérêt pour les collections et renforcent le fonds du XXe siècle.

Je décide d'accepter le don consenti, sans condition, ni charge, par Madame Faëss à la Ville de Carcassonne, des œuvres ci-après :

- Liste en annexe

Les œuvres seront déposées et inscrites dans l'inventaire du musée des beaux-arts.

Dans le cadre de cette donation, une exposition sera mise en place dans les salles du musée du 24 janvier au 7 février 2026.
Une prestation musicale aura lieu lors de l'inauguration le samedi 24 janvier à 15h30

Il convient en ce sens de signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir.

Carcassonne, le 11 décembre 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251211-28372-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2025

Publication : 31/12/2025